

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2024

Référence
D2024_18

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	9

Vote
à l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Le : 17/05/2024
Et
Publication ou notification du :
17/05/2024

L'an 2024, le Jeudi 16 Mai 2024 à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le . La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le .

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Mme LAROYE Aurélie, M. LE MOAL David

Absent(s) : Mme SAUVERVALD Margaux

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Devis abonnement licence office Berger Levrautl

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la mise en liquidation judiciaire de la société XCOM, prestataire en maintenance informatique ;

Vu la nécessité pour la continuité de service de disposer des applications Microsoft office ;

Vu la proposition de la Société BERGER LEVRAULT pour la mise en place de ces applications ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à procéder à la signature du Contrat auprès de la société BERGER LEVRAULT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter le contrat Berger Levraut pour un montant de :

- 140 € HT, d'abonnement Microsoft 365 Business standard renouvelable par tacite reconduction,
- 103 € HT, d'installation et de paramétrage,
- 68 € HT, d'assistance technique renouvelable par tacite reconduction..

Envoyé en préfecture le 17/05/2024

Reçu en préfecture le 17/05/2024

Publié le

ID : 045-214500803-20240516-D2024_18-DE



AUTORISE

ARTICLE 2 :

Madame le Maire à permettre la signature du contrat ainsi que le règlement des droits.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/05/2024
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois
à compter de sa publication ou notification.